Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

2e versement de la taxe scolaire

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désire rappeler aux contribuables de son territoire que l'échéance pour le paiement du deuxième versement de la taxe scolaire 2023-2024 est le 6 décembre 2023.

Aucune facture n'est envoyée pour ce deuxième versement. Le compte de taxe est payable aux principales institutions financières participantes ou par la poste.

Pour toute information:

Par téléphone : 418 248-2020

Sans frais: 1 888 771-7745 poste 8402

